



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

3003 Berne, 8. janvier 1991

Ne va pas à la presse

Aux membres du Conseil fédéral

Note d'information

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe,
 Strasbourg, 17 au 19 décembre 1990

1. La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe s'est tenue du 17 au 19 décembre 1990 dans les locaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sous la présidence de Monsieur MERMAZ, Ministre français de l'agriculture et des forêts, et de Monsieur POHJALA, Ministre finlandais de l'agriculture. 31 pays de l'Europe occidentale, centrale et orientale, de même que 4 institutions internationales, ont participé à cette Conférence; 14 délégations étaient représentées au niveau ministériel.
2. Pour la Suisse, le soussigné était accompagné de Monsieur Heinz Wandeler, Directeur fédéral des forêts, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), du représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe et de deux collaborateurs de l'OFEFP.
3. Le premier objectif de cette Conférence, première du genre depuis les changements intervenus en Europe de l'Est, était de manifester la capacité du continent européen tout entier à travailler de façon concrète pour assumer sa responsabilité vis-à-vis de son patrimoine



forestier et permettre à ce dernier d'assurer pleinement ses fonctions économiques, écologiques et sociales. Le second objectif était de traduire dans les faits, au travers de quelques décisions concrètes négociées en commun entre les pays, une volonté politique de mettre en oeuvre dans une démarche progressive les conditions et les outils nécessaires à une véritable gestion patrimoniale des forêts européennes.

4. Le soussigné a, lors de son intervention, souligné la pertinence des thèmes abordés et mentionné qu'ils correspondent à des préoccupations actuelles des autorités forestières suisses. La Suisse s'engagera dans les activités initiées à Strasbourg. La solidarité manifestée au niveau du continent européen pour une meilleure protection des forêts devrait, selon le soussigné, également s'exprimer à l'échelle universelle; la sauvegarde de la forêt tropicale mériterait dans un proche futur une initiative du même genre.
5. Les ministres chargés des forêts ont témoigné de leur volonté commune en adoptant une déclaration générale et un certain nombre de propositions techniques.
6. Les documents adoptés sont les suivants:
 - Déclaration générale
 - Propositions techniques
 1. Réseau européen de placettes permanentes de suivi de l'écosystème forestier
 2. Conservation des ressources génétiques forestières
 3. Banque de données européennes décentralisée sur les incendies de forêts
 4. Adaptation de la gestion des forêts de montagne aux nouvelles conditions d'environnement
 5. Elargissement du réseau EUROSILVA de recherche sur la physiologie des ligneux
 6. Réseau européen de recherche sur les écosystèmes forestiers

6. Le suivi des activités initiées à Strasbourg sera assuré lors de la prochaine Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui se tiendra, à l'invitation des gouvernements finlandais et portugais, en 1993 à Helsinki. La surveillance de l'avancement des travaux jusqu'à cette Conférence se fera dans le cadre d'institutions internationales compétentes en la matière.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'INTERIEUR



Flavio Cotti